

ABBECOURT  
BELLE-ÉGLISE  
CAUVIGNY  
DIEUDONNÉ  
HEILLES  
LE COUDRAY-SUR-THELLE  
MORANGLES  
NOAILLES  
PUISEUX-LE-HAUBERGER  
SILLY-TILLARD  
VILLERS-SOUS-SAINT-LEU

ANGY  
BERTHECOURT  
CHAMBLY  
ERCUIS  
HODENC-L'ÉVÊQUE  
LE MESNIL-EN-THELLE  
MORTEFONTAINE-EN-THELLE  
NOVILLERS-LES-CAILLOUX  
SAINT-FÉLIX  
THURY-SOUS-CLERMONT

ANSACQ  
BLAINCOURT-LÈS-PRÉCY  
CIRE-LÈS-MELLO  
FOULANGUES  
HONDAINVILLE  
MELLO  
MOUCHY-LE-CHÂTEL  
PONCHON  
SAINT-SULPICE  
ULLY-SAINT-GEORGES

BALAGNY-SUR-THÉRAIN  
BORAN-SUR-OISE  
CROUY-EN-THELLE  
FRESNOY-EN-THELLE  
LACHAPELLE-SAINT-PIERRE  
MONTREUIL-SUR-THÉRAIN  
NEUILLY-EN-THELLE  
PRÉCY-SUR-OISE  
SAINTE-GENEVIÈVE  
VILLERS-SAINT-SÉPULCRE





Diagnostic réalisé par



Chambre d'Agriculture  
*Service Territoires et Environnement*  
Rue Frère Gagne – B.P. 40463 60021 Beauvais cedex

*Rédacteurs du diagnostic :*

*Fabrice Couvreur (cartographie)*

*Morgan Curien*

*Judith Liard*

*Franck Pia*

*Marianne Verbeke*



*Etude remise le 31 /01/2022*

En réponse à la commande de



Communauté de Communes Thelloise  
7 avenue de l'Europe 60530 Neuilly-en-Thelle

## Table des matières

Préambule .....	3
1. Portrait agricole du territoire - état des lieux .....	5
1.1 Occupation des sols à l'échelle du territoire .....	5
1.1.1 Le potentiel agronomique des sols .....	5
1.1.2 Le bâti agricole sur le territoire .....	11
1.1.3 L'occupation du sol, la place des surfaces agricoles et leur évolution .....	14
1.2 Les caractéristiques des exploitations agricoles du territoire .....	16
1.2.1 Nombre d'exploitations .....	16
1.2.2 La structure des exploitations agricoles .....	16
1.2.3 Les caractéristiques économiques et sociales des exploitations agricoles .....	22
1.2.4 Les filières amont et aval .....	29
1.2.5 L'agriculture de groupe .....	30
1.2.6 Démarches qualité .....	31
1.3 Les spécificités agricoles de ce territoire .....	33
1.3.1 Une agriculture plurielle .....	33
1.3.2 Une agriculture diversifiée .....	34
1.3.3 Une agriculture dynamique .....	38
1.4 La prise en compte des questions d'environnement .....	40
1.4.1 La protection de la ressource en eau .....	40
1.4.2 La gestion quantitative de la ressource en eau .....	43
1.4.3 La protection de la biodiversité .....	43

1.4.4 Les milieux humides .....	47
1.5 Les problèmes rencontrés par les exploitants agricoles .....	48
1.5.1 La consommation d'espace agricole .....	48
1.5.2 Des difficultés de déplacement et de circulation .....	49
1.5.3 Des nuisances péri-urbaines.....	50

## Préambule

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de communes Thelloise (CCT), la collectivité a confié à la Chambre d'agriculture de l'Oise le soin de réaliser un diagnostic agricole permettant de mieux connaître les exploitants agricoles présents sur le territoire intercommunal.

L'objectif de cette étude consiste à mieux appréhender les différentes productions réalisées ; de mieux cerner les atouts et contraintes des exploitants et, enfin, de prendre connaissance des projets de développement des agriculteurs présents sur le territoire.

### L'agriculture, composante principale des espaces ruraux

De par ses dimensions spatiale, sociale, environnementale et économique, l'agriculture occupe une place prépondérante dans l'aménagement du territoire. Elle valorise le foncier, assure le maintien du potentiel agronomique des sols, entretient les paysages. Elle est également garante du maintien d'un tissu social permanent.

### L'agriculture, composante structurante du projet territorial

Le SCoT, une fois adopté sur un territoire, est le document de référence qui définit la politique et les règles d'aménagement et de développement, dans le cadre du projet territorial. La prise en compte des différentes fonctionnalités de l'agriculture dans le projet de territoire est primordiale notamment dans la consommation d'espace et dans les interactions avec les milieux artificialisés et naturels.

### Pour une vision globale de l'agriculture sur le territoire Thelloise

Afin de donner aux élus les éléments nécessaires à la prise en compte de l'agriculture dans leur projet, la présente étude s'appuie essentiellement sur des données issues :

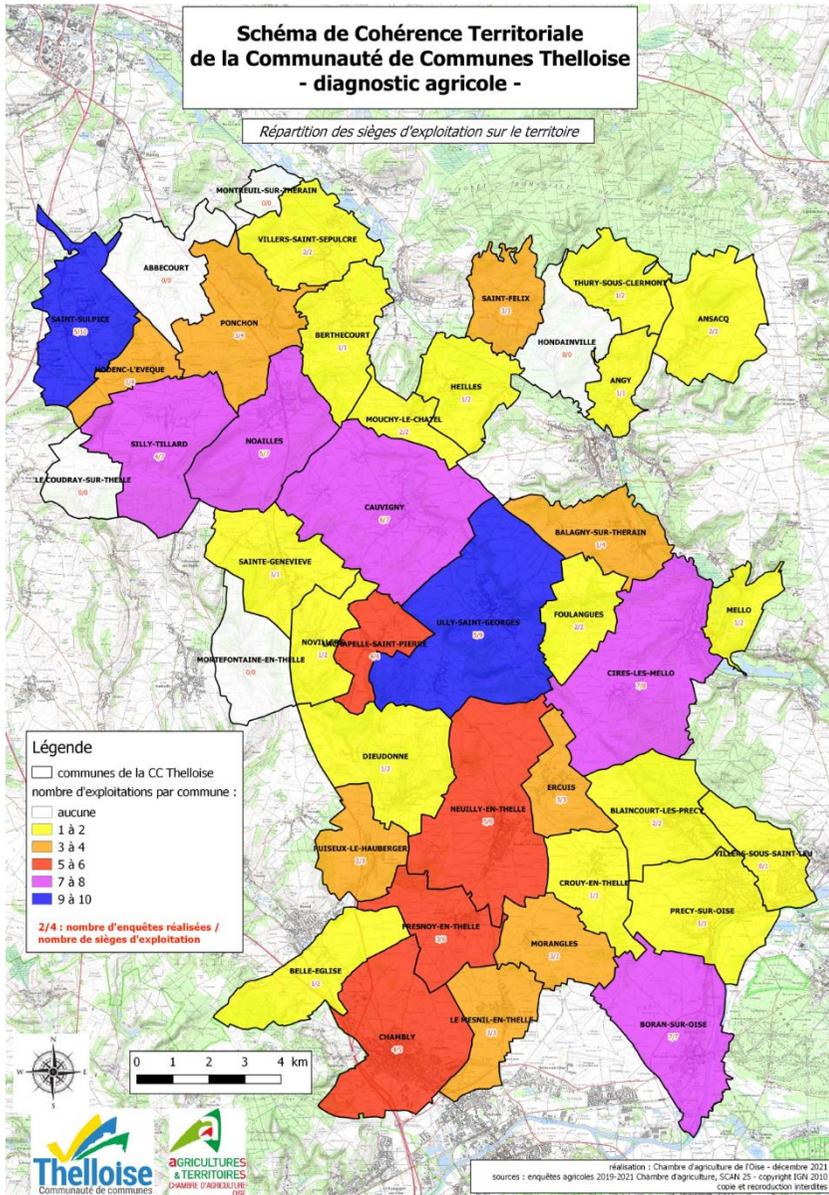
- ↳ du Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2016, surfaces déclarées à la PAC. Ce qui permet de mieux connaître les types de structures cultivant sur le territoire.
- ↳ des données cartographiques mises à disposition par la Communauté de communes Thelloise
- ↳ de la carte des pédopaysages de l'Oise – 1995
- ↳ de la carte des sols du département de l'Oise – 1976
- ↳ du Guide Agronomique des Sols de l'Oise publié par l'ISAB et la Chambre d'agriculture

Nous avons, ainsi, pu identifier grâce à ces différentes bases de données la surface agricole cultivée sur le territoire intercommunal.

Ainsi, au terme de cette étude, **87 exploitants agricoles** sur 119 ayant leur siège social sur le territoire ont répondu favorablement à l'enquête agricole réalisée (soit 73%), et **8 établissements équestres** sur 14 présents sur le territoire (soit 57%).

Ont également été enquêtés 9 exploitants ayant leur siège situé hors de la CCT mais cultivant sur cette dernière.

Ainsi, **104 structures** cultivant sur le territoire intercommunal ont été enquêtées lors de cette étude, soit **78%**.



**95** structures enquêtées sur 133 ayant leur siège social sur la CCT

## 1. Portrait agricole du territoire - état des lieux

### 1.1 Occupation des sols à l'échelle du territoire

#### 1.1.1 Le potentiel agronomique des sols

##### 1.1.1.1 Les sols dans le paysage de Thelloise

Le territoire de la Communauté de communes Thelloise intègre quatre régions naturelles de l'Oise : le Pays de Thelle, le Pays de Bray, le Clermontois et le Vexin Français. Cette particularité en fait un espace très hétérogène.

Le Pays de Thelle est essentiellement composé de craie blanche recouverte par un limon des plateaux, les ravins existants sont composés d'argile en silex avec en bas de pente des colluvions et des alluvions.

Le Clermontois est un massif assez accidenté dont ses affluents l'ont découpé en un certain nombre de hauteurs et de plateaux distincts. On y rencontre des sables de Bracheux et du Soissonnais, des argiles plastiques ainsi que différents types de calcaires grossiers (inférieur, moyen et supérieur). Cette diversité de relief et de géologie donne lieu à un grand nombre de types de sols différents.

Le Pays de Bray est un fossé entouré par deux falaises Nord-Sud, avec une dissymétrie de plissement où la pente la moins accentuée et la plus étendue se situe au Sud-Ouest. La nature minéralogique du sous-sol est très variée et change rapidement d'un point à l'autre. Des alluvions modernes, du limon des plateaux, de la craie blanche, marneuse et glauconieuse, de la glaize, du gault, des sables verts et des argiles panachées y sont présents.

Le Vexin Français n'est représenté que par une seule commune, c'est un plateau incliné. On y trouve des sables de Bracheux, de l'argile plastique, des sables du Soissonnais qui affleurent sous forme de terrasses étroites, le flan des talus délimitant la région. Au-dessus, apparaît le calcaire grossier, tantôt recouvert d'une fine couche de terre arable tantôt d'une épaisse couche de limon.

La Communauté de communes Thelloise est parcourue par un ensemble de cours d'eau, créant les principaux vallons du territoire : le ruisseau le Sillet, le ruisseau de Cires, le Thérain, l'Oise et l'Esches. Les topologies créées par ces cours d'eau ont formé des sols avec les plus faibles aptitudes agronomiques (note de 5 à 6), qui sont par ailleurs souvent recouverts de forêts.

La distribution géographique des sols suit les grands traits du paysage :

- **Sols limoneux profonds sains** sur les plateaux et parfois en zone amont de fond de vallon sec.
- **Sols superficiels** aux textures variables en bordure de plateaux et sur les versants.
- **Sols d'alluvions calcaires** parfois hydromorphes et inondables en vallée des cours d'eau.
- **Sols limono-sableux sains, glossiques et lessivés** : dont les réserves en eau, la fertilité (et l'aération) sont les facteurs limitants.
- **Des produits de remaniements (de toute texture)** : présents en pente et en fond de vallon.
- **Les argiles à silex** : sur les plateaux.
- **Les buttes témoins** : sols possédant des étages sableux.

Ces sols varient dans leurs caractéristiques :

- textures limoneuses, sableuses, argileuses ou tourbeuses ;
- réserves hydriques élevées à faibles, dans une gamme qui va du simple au triple ;
- régimes hydriques contrastés : sols sains de plateau, sols hydromorphes<sup>1</sup> de vallée.
- pentes nulles à prononcées ;
- présence ou non de cailloux.

La combinaison de ces caractéristiques se traduit en termes de **potentialités agronomiques** par :

- la gamme de cultures praticables (degrés de liberté dans le choix des cultures) ;
- la facilité de travail du sol ;
- le potentiel de rendement (productivité).

#### 1.1.1.2 Les classes de potentialité agronomique

Les potentialités agronomiques des sols du périmètre d'étude sont notées de 1 à 6.

**La classe 1** représente le plus haut niveau de potentialité et en même temps le plus bas degré de contrainte pour l'exploitation agricole.

**La classe 6** représente, à l'opposé de l'échelle, les sols qui ont le plus faible niveau de potentialité agricole, et en même temps ceux qui présentent le plus de contraintes à l'exploitation : engorgement permanent, taux de cailloux ou très faible réserve en eau utile par exemple.

---

<sup>1</sup> L'hydromorphie est le signe d'un engorgement du sol durant une période plus ou moins longue de l'année. Cet engorgement se traduit au plan agricole par des conséquences sur le choix des espèces cultivables et la capacité à entrer ou non dans les parcelles pour effectuer les travaux.

#### 1.1.1.2.1 Sols de 1ère et 2ème classe

Les limons profonds à très profonds, présents dans les secteurs de plateaux et dans certains fonds de vallons secs, offrent beaucoup de caractéristiques favorables à l'exploitation agricole. Ces sols sont les plus fertiles du périmètre et sont beaucoup représentés dans le Pays de Thelle.

Leur classement en catégorie 1 ou 2 dépend essentiellement des variations de réserve en eau utile et de leur niveau de lessivage.

- Réserve hydrique importante (environ 150 à 230 mm d'eau utile pour les cultures à enracinement profond, ex : blé et betteraves),
- Texture limoneuse dominante,
- Pente nulle ou très modérée,
- Absence de caillou,
- Bon drainage naturel,
- Facilité de travail du sol (faible demande en énergie, faible degré d'usure et de cassure des matériels).

#### **Potentiel agricole :**

- très large gamme de cultures possibles.
- productivité élevée.

Les argiles à silex dans les secteurs de plateaux, de faible pente ou de fin de plateau. Ils ont également beaucoup de qualités agronomiques mais peuvent posséder beaucoup d'éléments grossiers et être localement légèrement hydromorphes.

Leur classement en catégorie se trouve au deuxième niveau, dépend essentiellement des variations de réserve en eau utile et de leur niveau de lessivage.

- réserve hydrique importante (environ 125 à 160 mm d'eau utile),
- texture limoneuse à argileuse,
- pente modérée,
- présence importante de caillou,
- drainage naturel moyen,
- difficulté de travail du sol (usure et de cassure des matériels).

#### **Potentiel agricole :**

- limitation de la gamme de cultures possibles.
- productivité élevée ;
- risque de perte de plantes à la levée.

#### 1.1.1.2.2 Sols de 3ème et 4ème classe

- Terre des bordures de plateaux et versants : crainette et produits de remaniements (Colluviosols)

*A l'approche des bordures de plateau et dans les zones de versants, les sols deviennent moins profonds et laissent affleurer les matériaux sous-jacents issus de l'altération des calcaires, ils sont hétérogènes. Ces sols sont souvent à tendance sableuse, parfois argileuse, la présence de cailloux est hétérogène.*

Ces complexes de sols sont typiques des bordures de plateaux calcaires. Ils offrent un moindre potentiel agronomique :

- Limitation des cultures possibles liée à la présence de cailloux ou à la texture argileuse.
- Limitation de la mécanisation à cause de la pente modérée à forte.
- Limitation de la productivité liée à la faible réserve hydrique.

C'est pourquoi de nombreuses bordures de plateaux et de nombreux versants sont restés boisés.

- Plateaux limono-sableux et limono-sableux lessivés

Avantages :

- drainage naturel assez rapide et donc facilité d'accès ;
- pentes faibles ;
- facilité de travail du sol.

Inconvénients :

- réserve hydrique faible à moyenne (60 mm à 120 mm d'eau utile) ;
- usure des pièces travaillantes sur les outils.
- grande hétérogénéité.

#### 1.1.1.2.3 Sols de 5ème et 6ème classe

Sols humides et inondables des vallées du Thérain et de l'Oise

Les sols des vallées du Thérain et de l'Oise sont constitués d'alluvions calcaires et se distinguent par leur texture de surface

- franchement argileuse
- ou limono-argilo-sableuse.

Ils sont toujours hydromorphes à faible profondeur, voire dès la surface. Ce fait est lié à la présence d'une nappe alluviale sub-affleurante. Certaines zones peuvent être inondées.

Avantages :

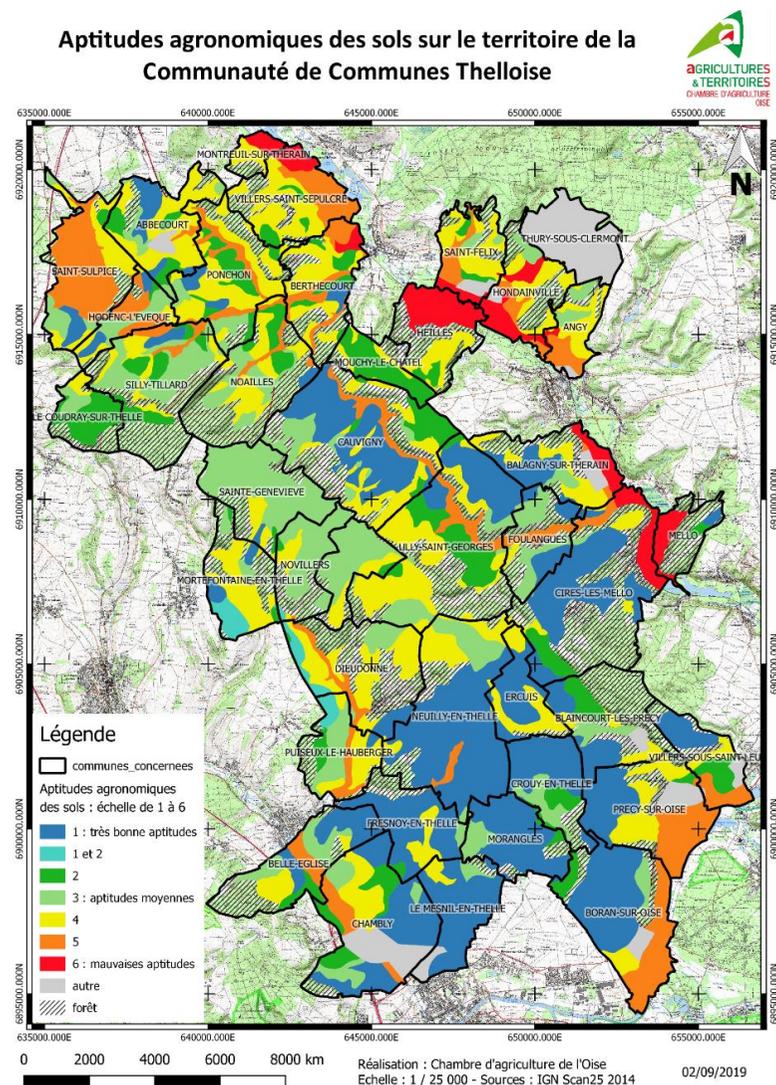
- Bonne alimentation en eau des cultures, grâce à la présence de nappe proche de la surface.
- Leur aptitude au ressuyage est bonne à moyenne, ce qui les rend moins vulnérables aux arrières effets des inondations.

Inconvénients :

- Difficulté de travail du sol pour les zones argileuses ;
- Engorgement en période hivernale ou permanente.

Potentiel pour l'agriculture :

L'engorgement de ces sols réduit fortement la gamme des cultures possibles : la plupart sont exploités en prairies permanentes. Quelques parcelles moins soumises à l'engorgement du fait d'un positionnement topographique légèrement privilégié sont exploitées en cultures annuelles.



Nous constatons que les sols présentant le meilleur potentiel agricole sont situés au sud du territoire, alors que les sols présentant un potentiel agricole moindre sont situés au nord.

**Sources documentaires :**

Outre notre propre expertise, les sources d'information agro-pédologiques qui ont servi à la définition des potentialités agronomiques des sols sont :

- La carte des pédopaysages de l'Oise - 1995 – Echelle 1:250 000ème – éditée dans le cadre du programme IGCS du ministère de l'agriculture – réalisée par l'ISAB et l'ISA Lille.
- La carte des sols du département de l'Oise – 1976 – Echelle 1/100 000ème – réalisée par l'INRA et la DDAF Oise.
- Le Guide Agronomique des Sols de l'Oise publié par l'ISAB et la Chambre d'Agriculture : ensemble de fiches descriptives des sols du département incluant leurs caractéristiques agronomiques et une indication de localisation préférentielle sur cartes à petite échelle.

Absence de sources documentaires concernant la commune d'Ansacq

### 1.1.2 Le bâti agricole sur le territoire

Au sein de la Communauté de communes Thelloise, les exploitations agricoles prennent diverses formes.

Certaines d'entre elles, historiquement implantées sur le territoire, se situent au cœur de la trame bâti des villages.

- 133 sièges d'exploitation sur la CCT
- des sièges d'exploitation dans 35 communes sur 41



Les différentes constructions (habitations, bâtiments de stockage, abri pour le matériel, annexes, ...) s'organisent autour d'une cour intérieure.

L'évolution des pratiques agricoles, la modernisation du matériel (plus large et plus haut) ont parfois généré l'adaptation du bâti ou des conditions d'accès au corps de ferme.

Dans certains cas, et quand la localisation le permet, l'exploitation agricole s'est développée sur l'arrière du front bâti.

D'autres exploitations agricoles sont éloignées des zones urbanisées depuis leur implantation. On retrouve ce cas de figure pour les exploitations dites « aux champs ».

Dans ce cas, l'une des contraintes principales pour ces exploitations est le rapprochement des limites de la zone urbaine à vocation d'habitat.



En effet, l'urbanisation générée par l'accroissement de la population a peu à peu réduit les distances entre les fermes et les villages.

C'est notamment le cas sur l'exemple ci-contre, où l'on constate la présence d'un lotissement en prolongation du bâti villageois plus ancien, en direction de la ferme, initialement isolée dans la plaine agricole.

Certaines exploitations agricoles sont dans une situation intermédiaire aux deux cas précédemment décrits : ce sont celles qui sont implantées dans les hameaux.

C'est notamment le cas dans les villages situés au nord du territoire de Thelloise, où les trames bâties sont souvent constituées de plusieurs noyaux urbanisés.



Plus récemment, certains exploitants agricoles se sont installés à la périphérie des espaces urbains, afin d'éviter les contraintes liées à la proximité d'un voisinage résidentiel ou plus simplement, pour anticiper d'éventuels projets de développement futur nécessitant un recul imposé par la réglementation (notamment pour l'activité d'élevage).

Ces corps de ferme récents sont donc de configuration simple, et constitués uniquement d'un ou plusieurs bâtiments fonctionnels près desquels est implantée l'habitation de l'agriculteur.



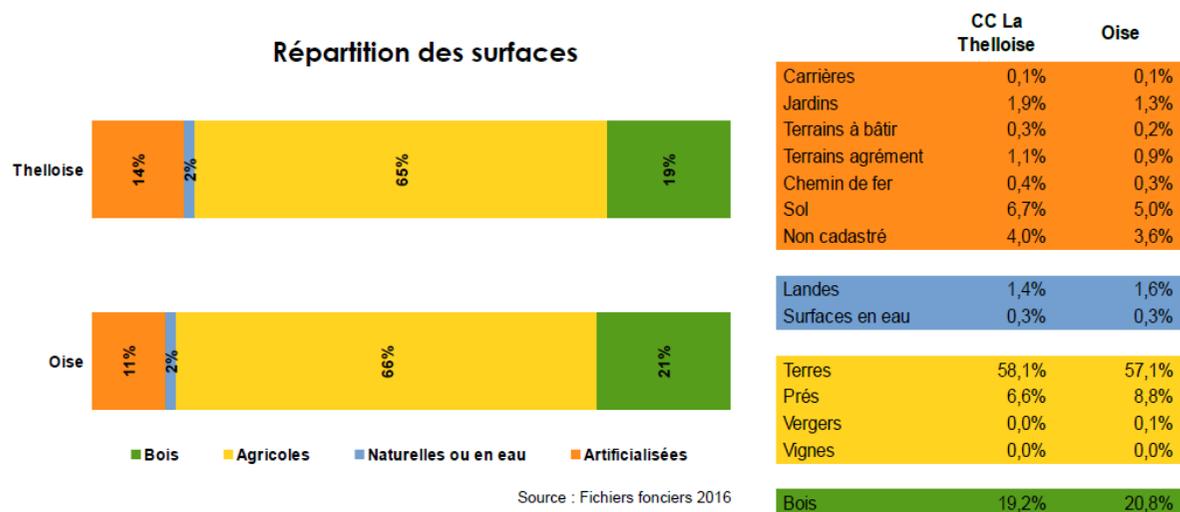
*Construction agricole à l'extérieur du village*

### 1.1.3 L'occupation du sol, la place des surfaces agricoles et leur évolution

#### 1.1.3.1 Occupation du sol

La surface agricole du territoire de la Communauté de Communes Thelloise rejoint quasiment les valeurs constatées au niveau du département comme le démontre le graphique ci-joint.

Les surfaces artificialisées sont plus importantes que les surfaces moyennes départementales (14% contre 11%).



Source DDT de l'Oise 2016

### 1.1.3.2 Evolution de l'urbanisation et des surfaces consommées

L'analyse porte sur l'évolution des superficies urbanisées obtenues à partir des critères sur l'occupation générale de l'unité foncière en croisant les données des fichiers fonciers et des couches cartographiques issues des photos satellites. Ne sont donc comprises ici que les surfaces comprenant au moins un logement ou un local d'activité commerciale, industrielle, tertiaire ou autre.

Part de la surface urbanisée sur la superficie totale (en %)	1990	1999	2009	2014
CC La Thelloise	7,4	7,9	9,0	9,3
Oise	5,9	6,2	6,8	7,0

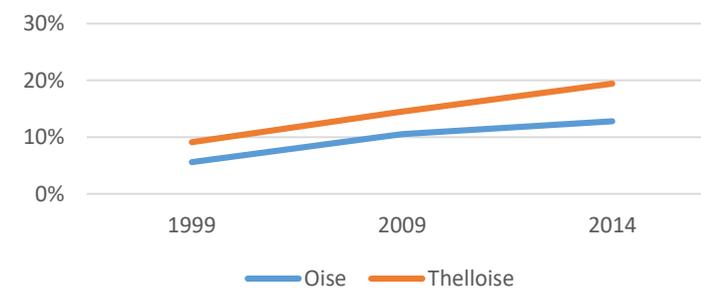
Source : Fichiers fonciers 2016

Nous constatons à travers ce tableau que les surfaces urbanisées ont augmenté plus vite qu'au niveau départemental (+1,9% depuis 1990 contre 1,1% pour l'ensemble du département). Ce qui est cohérent car la population du territoire a augmenté de 19,4% entre 1990 et 2014 contre 12,8% pour le département de l'Oise pendant la même période.

L'augmentation des surfaces urbanisées est donc bien à mettre en corrélation avec l'augmentation de la population comme nous pouvons le constater sur le tableau ci-dessous :

	1990	1999	2009	2014
Oise	725 603	766 441	801 512	818 680
CC Thelloise	50 724	55 341	58 062	60 553

Evolution de la population depuis 1990



## 1.2 Les caractéristiques des exploitations agricoles du territoire

### 1.2.1 Nombre d'exploitations

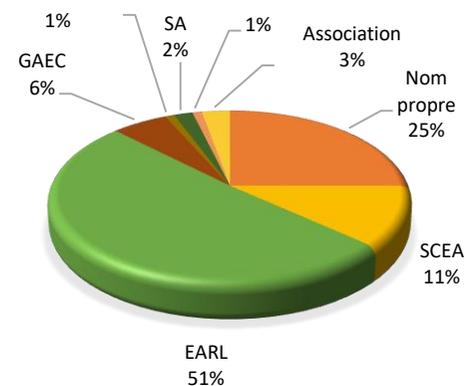
133 exploitations agricoles ont été recensées dont 14 centres équestres. 104 exploitations dont 8 centres équestres ont été enquêtées ; cela représente un taux de participation à l'enquête de 78 %.

### 1.2.2 La structure des exploitations agricoles

#### 1.2.2.1 Mode d'exploitation

Sur les 104 exploitations enquêtées, il ressort que seules 26 exploitations sont exploitées sous forme individuelle, soit 25 % des exploitations agricoles. La forme sociétaire est donc largement prédominante. En effet, elle concerne 78 exploitations, soit 75 %.

REPARTITION DU MODE D'EXPLOITATION



source : enquêtes agricoles CA60 SCOT CCT – 2019 et 2021

Au sein de ces formes sociétaires, on observe que l'EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée) est la plus présente puisque sur ces 104 exploitations, 53 le sont sous cette forme (soit 51 %).

Ainsi, dans les sociétés rencontrées sur le territoire Thelloise, 68 % des sociétés le sont sous forme d'EARL contre 15 % sous forme de SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole), 7% seulement en GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun), 4 % en société civile, 4 % sous forme d'association et 1% en SARL (Société à Responsabilité Limitée).

L'exploitation sociétaire est donc beaucoup plus développée sur le territoire Thelloise par rapport à la moyenne départementale qui fixe à 59 % les exploitations en société (Source Agreste Hauts de France. ESEA 2016), et à 41 % l'exploitation individuelle. L'érosion du nombre d'exploitations individuelles se poursuit donc en faveur des EARL ; en raison de leur souplesse, les EARL supplantent les GAEC. Cette tendance générale est d'autant plus marquée sur le territoire Thelloise.

**Statut de l'exploitation individuelle (nom propre)** : ces structures ont des formalités simplifiées. Il n'y a pas de publication légale des comptes. Les impôts sont payés sur le revenu des personnes physiques. Les responsabilités sont indéfinies sur les biens professionnels et sur les biens propres. Il s'agit du statut le plus simple à obtenir et à pratiquer.

**Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC)** : est réservé aux exploitants à part entière. Cette forme n'admet pas d'associés non exploitants ; il peut être constitué entre deux époux.

**L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL)** : peut être créée avec un seul associé exploitant. Elle admet des associés non exploitants (apporteurs de capitaux) ; la seule obligation est que les associés exploitants détiennent plus de 50 % du capital.

**Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA)** : admet toute personne physique, morale, majeure ou mineure. Elle peut être constituée entre époux. Cette forme n'oblige pas les associés à être exploitants. Elle doit être constituée au moins de deux personnes.

**Société à responsabilité limitée (SARL)** : est une société commerciale composée d'associés dont la responsabilité est limitée au montant de leurs apports.

**Société Anonyme (S.A.)** : est une société commerciale composée d'associés dont la responsabilité est limitée aux parts détenues (actions).

### 1.2.2.2 Age des exploitants

Au terme de l'étude menée sur le territoire Thelloise, nous constatons des **chefs d'exploitation relativement âgés mais conforme à la moyenne départementale.**

Selon le recensement agricole de 2010, l'Oise compte 3 286 chefs d'exploitation et co-exploitants. 62 % ont entre 40 et 60 ans. La part des moins de 40 ans reste faible (16 %).

Les plus de 60 ans représentent 22%.

D'après l'enquête menée sur le territoire Thelloise, l'âge moyen des chefs d'exploitation se situe entre 41 et 50 ans. Ce qui est plus jeune que la moyenne départementale qui est de 55 ans (Source : Agreste-RA 2010-RA2000 et MSA 2015).

Deux tranches d'âge sont bien représentées : ceux ayant un âge compris entre 51 et 60 ans, correspondant à 32 % des exploitants, et ceux ayant entre 41 et 50 ans qui correspondent à 27% des exploitants. Les moins de 40 ans représentent plus de 25% des actifs agricoles, et enfin 15 % des exploitants ont plus de 60 ans.

Répartition des chefs d'exploitation en fonction de leurs tranches d'âge :

Pyramide des âges des chefs d'exploitation sur Thelloise



Source : enquête agricole SCOT CCT – 2019 et 2021

Au sein des structures agricoles, on peut présumer un renouvellement des générations d'ici 10 ans pour plus du tiers d'entre elles. En effet, sur l'ensemble des exploitants enquêtés, 34 % connaissent leurs successeurs et pour 26 % la reprise se fera dans un cadre familial.

### 1.2.2.3 Surface des exploitations agricoles

↳ SAU moyenne/exploitation enquêtée  
CCT = 147,99 ha

D'après les surfaces déclarées à la PAC par les exploitants agricoles en 2016, la superficie exploitée sur le territoire Thelloise s'élève à 18 557 hectares (source DDT Oise + Agreste). En 2000, ces surfaces s'élevaient à 18 623 hectares, soit une perte de surface agricole de 66 hectares sur 16 ans. Cependant, cette perte de surface de 66 hectares doit être nuancée. La réforme de la PAC en 2005 instaurant les droits à paiement unique a eu pour effet de remettre en culture des pâtures qui n'étaient pas déclarées à la PAC jusqu'alors.

Ce phénomène a donc pour effet d'atténuer la perte réelle de surface agricole sans que cet impact puisse réellement être mesuré.

Dans le cadre de l'enquête menée, les exploitants rencontrés (78 % des exploitants de Thelloise) estiment avoir perdu en 10 ans 356,58 hectares.

Ces pertes sont souvent, d'après les agriculteurs rencontrés, dues à de l'urbanisation (création de zones pavillonnaires, zone d'activités, équipements publics, déviation, élargissement de routes...) et dans une moindre mesure à des reprises de la part du bailleur.

Sur le territoire Thelloise, la surface moyenne par exploitation est de 147,99 hectares.

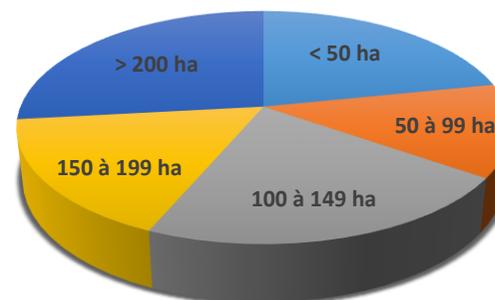
Ce qui est bien au-dessus de la moyenne départementale qui est de 116,40 hectares. Cette donnée est extraite du Memento Agreste de novembre 2018 (Source : Agreste-Recensement agricole et enquête structures des exploitations agricoles 2016).

Si nous nous concentrons sur les surfaces exploitées uniquement par les agriculteurs, la surface moyenne exploitée est de 158 hectares et de 31.48 hectares en moyenne pour les centres équestres.

La fourchette est en réalité très large, la surface maximum exploitée est de 600 hectares et de 2 hectares en surface minimum, voire aucune surface dans le cas d'un apiculteur qui met ses ruches chez des exploitants agricoles.

26 % des exploitants ont une SAU supérieure à 200 hectares,  
17 % des exploitants ont une SAU comprise entre 150 hectares et 199 hectares,  
22 % des exploitants ont une SAU comprise entre 100 et 149 hectares,  
13 % des exploitants ont une SAU comprise entre 50 et 99 hectares  
22 % des exploitants ont une SAU inférieure à 50 hectares.

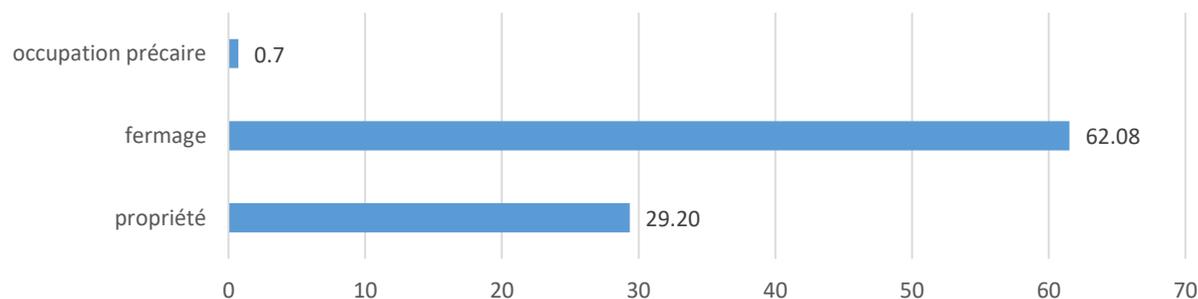
### Répartition des exploitations en fonction de leur SAU



Source : enquête agricole SCOT CCT – 2019 et 2021

29,20% des terres sur le territoire Thelloise sont exploitées en faire valoir direct, contre 62,08% en fermage et 0,7% des terres sont exploitées à titre précaire (convention dérogeant au statut du fermage).

### Répartition des exploitations selon le mode de faire valoir (en %)



Source : enquête agricole SCOT CCT – 2019 et 2021

Le pourcentage des terres exploitées en propriété est largement supérieur à la moyenne départementale de l'Oise relevée en 2016 lors du recensement agricole de 2016 (Source : agreste ESEA 2016) qui relevait que 5,3 % des terres dans l'Oise étaient directement exploitées par son propriétaire alors que 91,3 % des terres l'étaient en fermage.

Les terres exploitées en faire valoir direct sur le territoire Thelloise sont donc souvent des biens de famille transmis suite à une succession ou à une donation.

La détention des terres en propriété confère un ancrage très fort aux exploitants concernés qui, de ce fait, ne courent pas le risque de se voir notifier un congé-reprise par leur propriétaire à la fin du bail. Ils n'ont pas non plus à assumer la charge d'un fermage à régler tous les ans à leur bailleur.

Ce qui confère aussi une solidité financière face aux aléas que peut connaître la profession d'agriculteur.

### 1.2.3 Les caractéristiques économiques et sociales des exploitations agricoles

*Avertissement : ces données s'appuient sur une enquête réalisée auprès de 104 exploitations (sur 133 exploitations au total) dont 9 exploitations dont le siège social est extérieur à la Communauté de communes Thelloise mais cultivant sur le territoire.*

#### 1.2.3.1 L'orientation technico-économique des exploitations du territoire

##### **Une agriculture essentiellement tournée vers la « SCOP » (surface céréale oléo-protéagineux)**

L'agriculture de ce territoire est essentiellement tournée vers les cultures traditionnelles et communes à nos régions, à savoir les céréales (1<sup>er</sup> rang) et oléo-protéagineux (2<sup>ème</sup> rang) qui occupent plus des ¾ des surfaces cultivées (voir annexe 2 - pièce 2/2).

Selon le service des études prospectives économiques et territoriales de la Chambre régionale d'agriculture Hauts-de-France, le RPG 2016 de la Communauté de Communes Thelloise (périmètre n'incluant pas Ansacq), les surfaces céréalières occupaient 61% des surfaces cultivées totalisant 18 723 ha. Sur les 104 exploitations enquêtées totalisant 15391.37ha, 59,64% des surfaces cultivées le sont en céréales. Nous sommes donc bien sur une agriculture à dominante céréalière. Nous observons quasiment la même tendance que celle du niveau départemental avec des rendements moyens de 80 quintaux à l'hectare, ce qui est correct et conforme à la moyenne départementale.

Vient ensuite en troisième rang la culture de la betterave qui occupe 12,59% des surfaces cultivées selon l'enquête, contre 10% pour la moyenne départementale. Toutefois, les chiffres observés par la Chambre régionale d'agriculture Hauts-de-France, selon le RPG 2016, les cultures industrielles dont fait partie la culture de betterave n'occupaient que 9% du territoire.

Nous observons cependant que la culture de la betterave concerne tout de même 60% des exploitations agricoles enquêtées, ce qui n'est pas neutre en termes de chiffre d'affaires. De même, on note que la moitié des exploitants enquêtés du territoire ont un contrat avec l'industrie agro-alimentaire.

Les cultures de semences représentent 241 ha et concernent 8 exploitations agricoles, ce qui est relativement important à l'échelle du territoire et représente une source de revenus non négligeables. C'est un secteur qui peut encore offrir des débouchés commerciaux intéressants pour les exploitants du territoire qui voudraient s'y consacrer et des enjeux importants pour le devenir de l'agriculture face aux nouvelles exigences sociétales et environnementales. Une filière en pleine évolution !





*Culture d'asperges (Noailles)*

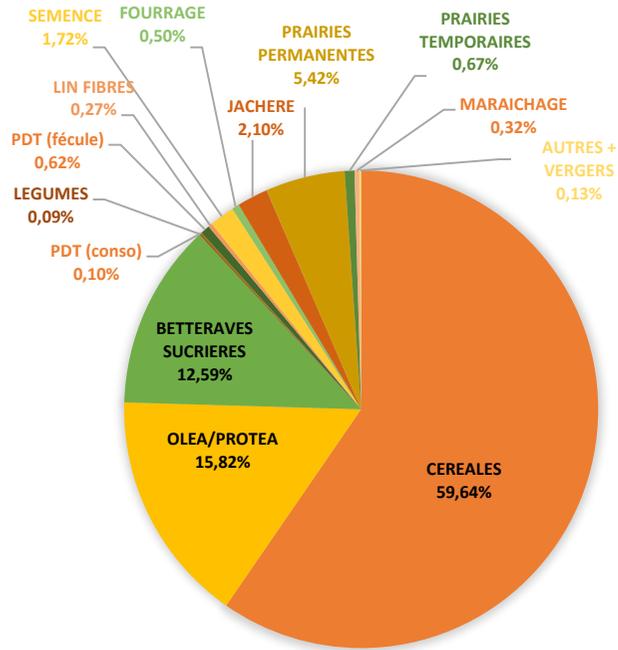
*La France est le premier exportateur mondial de semences agricoles et notre région est particulièrement bien placée car on y trouve de grands sélectionneurs comme Linéa dans l'Oise. Suite aux Etats Généraux de l'Alimentation, à la demande du gouvernement, la filière « semences » s'engage à mieux répondre aux attentes des citoyens, des consommateurs et des clients, innover pour accompagner les filières en transition agro-écologique et protéger et enrichir la biodiversité. Ainsi, les obtenteurs ont l'objectif de développer des variétés mieux adaptées aux conditions pédo-climatiques, plus résistantes aux maladies et parasites pour diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires, et répondant aux goûts et à la qualité attendus des consommateurs.*

Les cultures de légumes et pommes de terre de consommation sont très marginales, elles ne représentent que 27 ha sur l'ensemble du territoire et ne concernent que 4 exploitations.

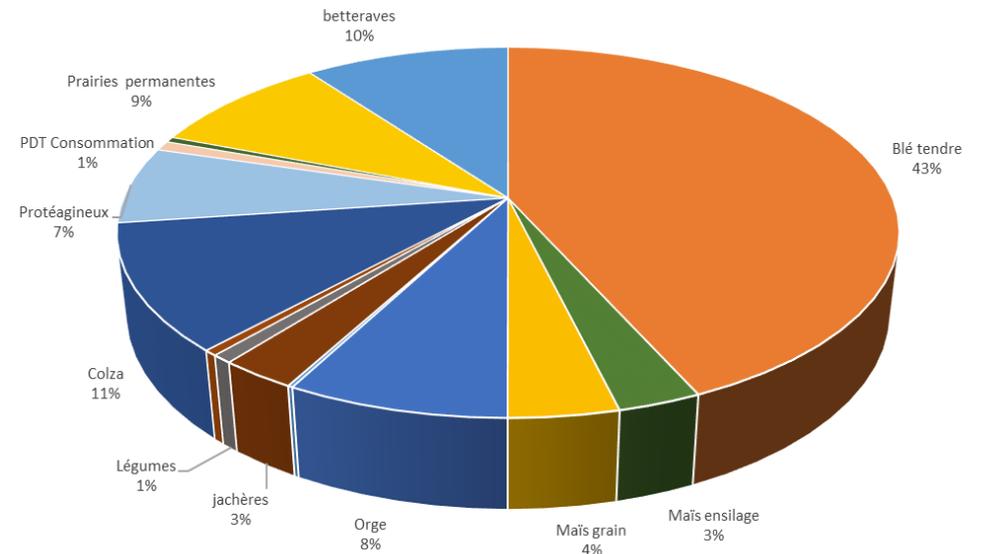
#### **Développement des activités annexes**

D'après notre enquête, près de la moitié des exploitants ont au moins une activité annexe à celles des productions agricoles classiques : tourisme, vente, service, productions spécialisées... (voir chapitre 1.3.2).

### REPARTITION DES SURFACES CULTIVEES CCT



### REPARTITION DES SURFACES CULTIVEES OISE



source : enquête agricole CA60 SCOT CCT – 2019 - 2021

### Définition de l'EBE

*L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE), ou bénéfice brut d'exploitation, correspond à la ressource d'exploitation dégagée par une entreprise. Il ne prend pas en compte les produits et charges exceptionnels, ni les amortissements, ni la politique de financement de l'entreprise. Connaître l'Excédent Brut d'Exploitation est indispensable pour toute entreprise car il permet de confronter le chiffre d'affaires hors taxes avec tous les frais engagés pour produire des biens ou services. Si l'EBE est positif, cela signifie que l'entreprise vend plus cher qu'elle ne produit. Si à l'inverse il est négatif, l'entreprise perd de l'argent. L'EBE obtenu peut être comparé avec les capitaux investis afin de déterminer la rentabilité d'un investissement.*

### Une agriculture fortement exposée à la fois à la baisse des prix et à une baisse des rendements en 2016

Les cultures céréalières et oléo-protéagineux ont subi de plein fouet une baisse des prix en 2016 conjuguée à une baisse des rendements liée à des conditions climatiques particulièrement défavorables. Nous voyons dans le tableau ci-joint les conséquences sur l'excédent brut d'exploitation (EBE) selon l'orientation technico-économique des exploitations.

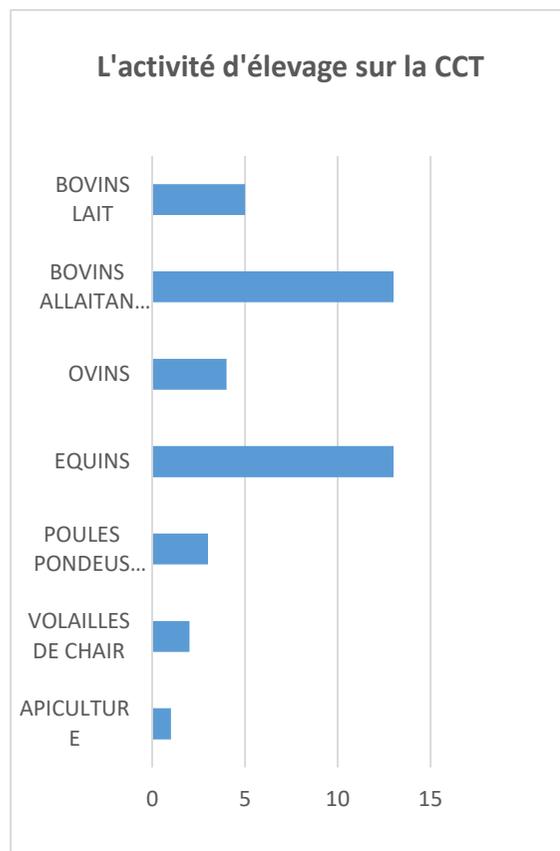
EBE moyen (en euros)	Céréales et oléo-protéagineux	Grandes cultures	Polyculture élevage
2014	53 056	93 971	76 401
2015	55 028	104980	77 582
2016	26 783	72 425	53 313

En 2016, nous constatons dans ce tableau que les exploitations tournées vers les céréales et oléo-protéagineux ont été beaucoup plus impactées sur leur EBE que les exploitations orientées vers les grandes cultures et polyculture-élevage.

La situation s'est quelque peu améliorée depuis 2 ans avec une hausse des rendements en 2017 et une reprise des cours du blé à la hausse en 2018. Ces éléments augurent une augmentation nette de l'EBE ou du moins un niveau d'EBE comparable à celui que nous connaissions avant 2016 qui fut une année exceptionnellement mauvaise.

En 2017 et 2018 la mauvaise nouvelle vient de la culture de la betterave qui, rappelons-le, est la troisième culture pratiquée par les agriculteurs du territoire. En effet, avec l'arrêt des quotas sucriers, les cours du sucre sont très volatils. En moyenne annuelle, les cours du sucre blanc ont chuté de 25% en un an : de 393 € la tonne en 2017 il passe à 292 € la tonne en 2018, alors qu'il était encore à 500 € la tonne en début d'année 2017.

**En conclusion, nous voyons bien que les exploitations agricoles de ce territoire sont tout particulièrement exposées à l'évolution des prix mondiaux et la volatilité des marchés avec des aides de la politique agricole commune qui risquent de diminuer encore dans le contexte de l'évolution du FEADER.**



### Une activité d'élevage non prépondérante caractérisée toutefois par la présence d'établissements équins

Avec à peine 7% des surfaces consacrées à l'élevage, selon le RPG 2016, nous sommes loin de la moyenne départementale qui s'établit à 13 % (ce qui est déjà relativement faible à l'échelle de la région Hauts-de-France). En effet, seuls 33% des exploitations agricoles enquêtées disposent d'un élevage dont l'activité n'est toutefois pas prépondérante pour la plupart d'entre eux. Nous n'avons d'ailleurs dénombré que 5 élevages relevant des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Sur les 34 élevages recensés nous notons 8 élevages mixtes, 5 élevages laitiers dont 2 mixtes, 4 élevages de moutons et 5 élevages de volailles dont un élevage bio et un élevage important de 200 000 poules pondeuses sur le territoire de Chambly. Une mention particulière doit être faite pour l'élevage ovin car il permet souvent de mettre en valeur des prairies peu productives, de maintenir et d'entretenir des herbages, ce qui présente un intérêt du point de vue de l'environnement notamment pour l'entretien des pelouses sèches.

Type d'élevage	Nombre d'élevage	Nombre d'animaux
<b>Vaches laitières</b>	5	640
<b>Vaches allaitantes</b>	13	472
<b>Ovins</b>	4	380
<b>Equins (élevage, centre équestre, pension)</b>	13	521
<b>Poules pondeuses</b>	3	200 740
<b>Volailles de chair</b>	2	15 000
<b>Apiculture</b>	1	

source : enquête agricole CA60 SCOT CCT – 2019-2021

source : enquête agricole CA60 SCOT CCT – 2019-2021





Mais une des caractéristiques principales du territoire est la présence d'établissements équins : pensions de chevaux, élevages, centres équestres.

Depuis le 02 février 2005, avec le vote de la loi sur le développement des territoires ruraux, l'ensemble des activités de la filière équine est désormais considéré comme relevant du champ des activités agricoles et bénéficie d'un statut économique, fiscal, et social, harmonisé.

En 20 ans, les activités équestres se sont développées au niveau national, plaçant ainsi la filière « équitation de sport et de loisirs » au 3<sup>ème</sup> rang français des fédérations, en termes de nombre de licenciés, après le football et le tennis.

Cette croissance est due à une démocratisation de la pratique qui s'explique en partie par la diversification des activités proposées. On retrouve cette filière sous deux principales formes, sur le territoire : les centres équestres et les pensions de chevaux.

L'augmentation du nombre d'établissements a amené une certaine saturation du marché, dont souffrent ces structures.

Les centres équestres ont été impactés pour certaines activités (vente de chevaux, pension à l'herbe, ...) par l'augmentation de la TVA, par la réforme des rythmes scolaires, mais aussi par la baisse du pouvoir d'achat en général.

Face à cette situation, certains se diversifient et s'adaptent en proposant de nouvelles prestations : anniversaire à l'écurie, étape randonnée, balade en poney lors de manifestation (marché de Noël, foire, fête de village,...).



### 1.2.3.2 Les emplois

#### **On distingue les emplois directs et indirects**

L'étude réalisée en 2016 par la Chambre régionale d'agriculture Hauts-de-France sur les données socio-économiques et d'emplois recensées sur le territoire Thelloise permet de dénombrer 178 chefs d'exploitation sur les 134 exploitations (associés d'exploitations, co-gérants...). Il faut également tenir compte de la main d'œuvre familiale qui peut participer aux travaux et de la main d'œuvre salariée. Sur la centaine d'exploitations enquêtées, nous avons pu dénombrer une cinquantaine d'Equivalent Temps Plein (ETP).

A cela nous devons ajouter les emplois liés à l'activité agricole en amont et en aval de la filière ainsi que les services et l'administration qui y sont associés.

#### **Des emplois agricoles moins représentés par rapport aux chiffres départementaux et régionaux**

Selon les données du Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Energie de la DDT de l'Oise, le territoire compte 12 590 emplois en 2018.

D'après l'étude réalisée par la Chambre régionale d'agriculture Hauts-de-France, les emplois dépendant directement de l'agriculture en amont et en aval de la filière s'élèvent à 506 emplois directs et 270 emplois indirects.

Globalement 7,4% des emplois du territoire Thelloise dépendent directement ou indirectement de la filière agricole, ce qui est bien inférieur à la moyenne départementale qui s'établit à 11%.

Nous faisons le constat que les 134 exploitations agricoles recensées par l'étude régionale induisent directement ou indirectement 747 emplois. **Une exploitation agricole génère donc près de 7 emplois directs ou indirects** ce qui est faible par rapport à la moyenne départementale établie à 10.

### 1.2.4 Les filières amont et aval

Selon l'étude réalisée par la Chambre régionale d'agriculture Hauts-de-France nous pouvons dénombrer 24 établissements en amont et en aval de la filière agricole sur le territoire. Toutefois, les agriculteurs travaillent également avec de nombreux autres établissements établis à l'extérieur du territoire.

L'enquête menée dans le cadre de ce diagnostic, nous permet de recenser les principaux établissements coopératifs ou négoce avec lesquels les agriculteurs du territoire travaillent et qui ont été les plus couramment cités, et rend compte des productions les plus courantes : céréales, oléo-protéagineux et betteraves (voir annexe 3 - pièce 2/2). Cette liste n'est pas exhaustive.

	<p>AGORA est un groupe coopératif agricole implanté dans l'Oise et présent sur toute la filière céréales du Nord de Paris. La coopérative assure la collecte et commercialisation des grains, l'approvisionnement agricole (semences, nutrition et protection des plantes, alimentation animale), le conseil aux adhérents.</p>
	<p>L'UCAC est un groupe coopératif agricole ayant son siège dans l'Oise, à Clermont. Elle assure l'approvisionnement des exploitations agricoles, la collecte et la commercialisation des céréales et le conseil aux agriculteurs.</p>
	<p>Groupe coopératif sucrier implanté dans notre département (siège à LILLE), Tereos transforme des matières premières agricoles en sucre, en alcool et en amidon. A côté de ses principales productions – sucre et produits sucrants, amidon, alcool et éthanol –, le Groupe propose une très large gamme de coproduits et développe de nouvelles applications pour valoriser les résidus de productions agricoles.</p>
	<p>Membre du <u>groupe Südzucker</u>, premier sucrier européen, spécialiste du goût sucré, Saint Louis Sucre produit et commercialise ses <b>sucre de betterave et de canne</b> pour les consommateurs, les industriels et la restauration hors foyer, en France, en Europe et dans le monde. Présent sur ces marchés avec les marques Saint Louis et Tutti Free, Saint Louis Sucre.</p>

	<p>Filiale unique de négoce de Cap Seine et Sapa négoce dont le siège social est dans l'Eure. Présente dans 6 départements avec sa trentaine de sites, elle est spécialisée dans le négoce et la distribution de grains, de céréales, d'engrais, de produits de traitement et d'aliments du bétail. Elle propose également un service de conseil et d'achat de céréales aux agriculteurs.</p>
	<p>Soufflet Agriculture est le premier collecteur de céréales à capitaux familiaux en Europe. Le groupe est présent dans 7 pays en Europe et dans 29 départements français. L'entreprise assure le stockage et la commercialisation des productions agricoles, et exerce une activité de distribution d'agrofouritures. Soufflet Agriculture accompagne les agriculteurs dans leur développement par des conseils agronomiques personnalisés.</p>
	<p>Implanté à Saint-Quentin, dans le département de l'Aisne, le négoce TERNOVEO évolue dans un territoire marqué par une forte tradition agricole où il assure la collecte et la commercialisation de céréales ainsi que l'approvisionnement en agrofouritures (engrais, phytos, semences) pour ses clients agriculteurs.</p>

### 1.2.5 L'agriculture de groupe

Nous désignons par « agriculture de groupe » toute forme de coopération et de travail en commun des agriculteurs. Sur ce territoire la quasi-totalité des exploitations fonctionnent sous forme de société comme nous l'avons vu précédemment. Par contre le travail en entraide et en coopérative d'utilisation du matériel agricole est peu représenté, tandis les agriculteurs restent attachés pour leur approvisionnement et leur livraison au secteur coopératif.

A travers notamment les groupes de développement, la Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs dans leurs projets de développement. Sur le territoire, l'ADARSO (Association pour le Développement Agricole de la Région Sud-Ouest) regroupe 47 agriculteurs et contribue ainsi à promouvoir des dynamiques collectives de développement agricole.

### 1.2.6 Démarches qualité

Sur l'ensemble de la centaine d'exploitants enquêtés, nous notons que 22 d'entre eux sont engagés dans une démarche dite de qualité.

Pour les productions végétales :

- 6 dans un GIEE (voir page 42)
- 3 ISO 14001
- 2 ISO 14001 démarche HVE 3
- 1 Qualiterre
- 2 certifications BIO
- 1 charte Bonnes pratiques agricoles Baguépi



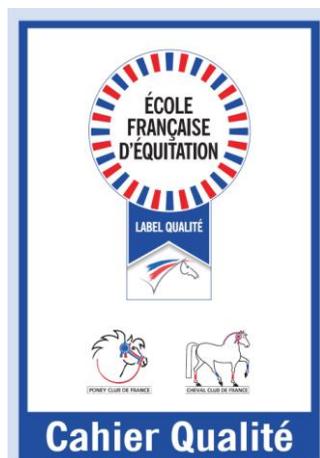
La certification Haute Valeur Environnementale (HVE), plus communément appelée HVE, est tout d'abord, une certification volontaire. Son utilisation a fait l'objet d'un consensus entre les associations environnementales représentées par France Nature Environnement, la profession agricole et l'Etat.

Ne s'interdisant pas l'emploi de produits chimiques de synthèse, elle se situe dans une logique de production intégrée. Elle correspond au troisième et dernier niveau d'un dispositif qui utilise des caractéristiques de management environnemental (ISO 14001) ou de respect d'un référentiel (Qualiterre, Agriculture Raisonnée).

A la différence de la certification Agriculture biologique, qui est une démarche produit, la HVE est une démarche système, c'est-à-dire que toutes les productions issues de l'exploitation, végétales ou animales, alimentaires ou non-alimentaires, pourront être commercialisées avec la mention valorisante "issus d'une exploitation de Haute Valeur Environnementale".

L'obtention de la certification HVE correspond au respect d'indicateurs de résultats sur 4 domaines : biodiversité, fertilisation, stratégie phytosanitaire et gestion de l'eau.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, en France, 841 exploitations agricoles avaient obtenu la certification de 3<sup>ème</sup> niveau HVE pour un potentiel de 12 000 exploitations aujourd'hui au 2<sup>ème</sup> niveau.



Pour les productions animales :

- 1 label de qualité des Ecoles Françaises d'Équitation (EFE)
- 5 chartes Bonnes pratiques d'élevage
- 2 chartes Qualité Lait



La Charte des bonnes pratiques en élevage est une démarche pour aider les éleveurs à progresser dans leurs pratiques et à répondre aux attentes de leurs partenaires et des citoyens. L'adhésion se fait sur une base volontaire et individuelle.

En adhérant à la Charte, chaque éleveur de bovins prend 6 engagements essentiels :

- assurer la traçabilité des animaux de son exploitation ;
- s'assurer de la santé de son troupeau ;
- fournir une alimentation saine, équilibrée et suivie à ses animaux ;
- pour les élevages laitiers : protéger la qualité du lait par une hygiène rigoureuse ;
- s'assurer du bien-être des animaux et veiller à la sécurité des personnes travaillant sur l'exploitation ou intervenant ponctuellement auprès des animaux ;
- participer à la protection de l'environnement.

Elle implique pour l'éleveur qui signe la Charte le respect de critères précis qui lui permettent bien souvent d'anticiper la réglementation.

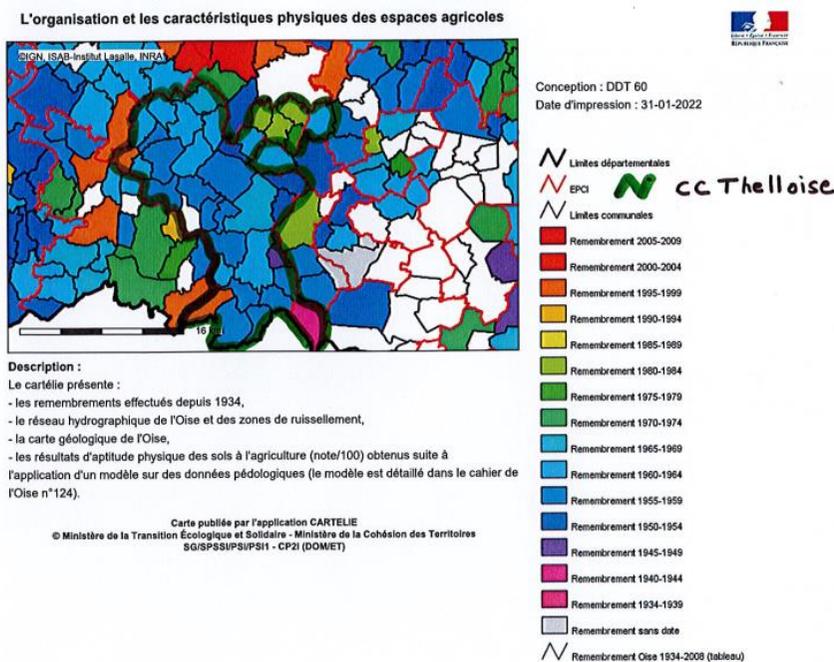
## 1.3 Les spécificités agricoles de ce territoire

### 1.3.1 Une agriculture plurielle

Les structures et types d’exploitations sont différents selon leur localisation. Le potentiel agronomique présenté en 1.1.1 en est la principale explication, mais pas l’unique (la topographie, l’urbanisation, les difficultés de circulation, etc).

Globalement, on peut distinguer les exploitations des vallées et de la plaine humide et vallonnée de ceux du plateau et de la plaine dite de Chambly.

A l’exception de deux communes (Mortefontaine en Thelle et Mello), les territoires communaux ont fait l’objet d’un remembrement (cf. l’organisation et les caractéristiques physiques des espaces agricoles – carte publiée par l’application Cartélie). La majorité de ces remembrements (30) ont été réalisés entre 1955 et 1969. Les derniers réalisés (Cires les Mello, Saint-Félix, Hondainville et Thury sous Clermont) l’ont été au début des années 1980.



La réalisation de ces différents remembrements explique que le parcellaire des exploitations est assez groupé comme en témoigne la cartographie de l'organisation du parcellaire agricole (voir annexe 4 - pièce 2/2).

#### 1.3.1.1. Exploitations des vallées et vallons et de la plaine humide

Les exploitations de la plaine humide et vallonnée localisée au nord-ouest du territoire, ainsi que celles des vallées (Thérain, Oise, etc.) présentent un parcellaire assez morcelé avec des parcelles de plus petite taille. Les systèmes d'exploitation y sont plus variés que sur la plaine de Chambly et le plateau central. L'élevage y est davantage présent comme en témoigne la cartographie des élevages recensés (voir annexe 5 - pièce 2/2). On y trouve également des centres équestres. Les surfaces herbagères y sont plus importantes.

L'agro tourisme y est peu développé, on le retrouve sous forme de vente directe (volailles de chair, œufs, asperges) pratiquée par certains exploitants proches des villes moyennes notamment Noailles, sur des axes de circulation fréquentés.

#### 1.3.1.2 Les exploitations du plateau et de la plaine de Chambly

Nous retrouvons des exploitations de taille plus importante, de type polyculture avec des cultures industrielles (betteraves, pommes de terre de consommation, légumes, etc.). Le parcellaire est constitué d'ilots plus grands que dans les autres secteurs du territoire.

Ce territoire s'est tourné vers la région parisienne et les villes locales pour développer des services tels que l'accueil à la ferme (gîtes, chambres d'hôtes), des activités équestres de plus en plus présentes, et la vente directe avec notamment le développement du maraichage.

### 1.3.2 Une agriculture diversifiée

En plus de leurs productions agricoles, 45 exploitants exercent en 2019 des activités para-agricoles pour compléter leurs revenus, soit 34% des exploitations enquêtées. Ce chiffre traduit un dynamisme dans ce domaine au regard du pourcentage national qui est de 12% des exploitations agricoles.

L'éventail des domaines de productions des agriculteurs, le potentiel de leur patrimoine foncier, ainsi que la diversité de leur situation géographique ouvrent un large champ aux activités de diversification réalisées dans les exploitations : hébergement, loisirs, visites pédagogiques, transformation des produits à la ferme, vente directe, travail à façon, production d'énergie renouvelable...

### Le travail à façon une prestation de service qui se développe

Le travail à façon est exercé par 30 exploitants. Ces prestations de service peuvent être réalisées pour le compte d'une autre exploitation agricole, pour une collectivité ou une entreprise. La grande majorité des travaux à façon sont relatifs à des activités agricoles (semis, moisson, pressage foin et paille, etc.).

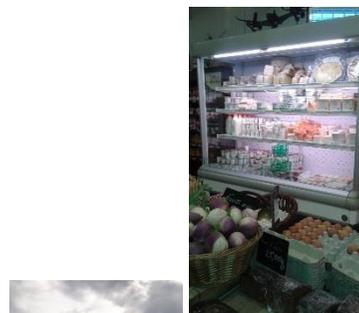
Les chefs d'exploitation optent généralement pour ces travaux complémentaires afin de rentabiliser les investissements engagés sur les machines agricoles. Le travail à façon est d'une manière générale davantage développé dans les régions de grande culture dont Thelloise fait partie.

### Les circuits courts

Avec 13 exploitations concernées par la vente directe, on note une volonté de maîtriser l'ensemble des processus reliant les producteurs aux consommateurs. Il peut s'agir de vente visant une seule production (pommes de terre, asperges, huile de colza, foin, etc.), ou toute une gamme de fruits et légumes qui peuvent être accompagnés de produits transformés (miel, confiture, plats préparés, etc.) produits sur place ou chez des producteurs voisins.

Ces ventes se font :

- dans des magasins à la ferme, tels qu'à Noailles (Ferme du Relais) ou à Anserville (EARL du Val Saint Germain-Cueillette d'Anserville),
- directement sur le lieu de production (cueillette au champ : fleurs à Crouy en Thelle, légumes/fleurs à Anserville),
- sur les marchés à Beauvais, Gournay en Bray, Ermont, etc.
- via des AMAP « Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne »
- via des systèmes d'économie collaborative de type « La Ruche qui dit oui » notamment à Ermont, Montmorency, Chantilly, Senlis.



**Ferme du Relais (Noailles)  
et Cueillette d'Anserville (Puisseux le Hauberger)**



**Vente de volailles (marché d'Ermont)**



**Serres (Puisseux le Hauberger)**



On note aussi la pratique de la vente à la ferme sans point de vente dédié. Ce système se retrouve essentiellement pour la vente d'une seule production (ex : pommes de terre). 4 exploitants enquêtés sont concernés.

Les magasins sont localisés le long d'axes de communication majeurs notamment la RD1001 (Noailles et Puisseux le Hauberger).

6 projets de vente directe ont été recensés lors des enquêtes :

- 2 magasins (Fresnoy en Thelle, Angy ou Hondainville),
- 2 en vente directe au champ ou dans la cour de ferme (sapins et fleurs),
- 2 avec vente sur les marchés (Angy) et miel (La Chapelle Saint Pierre).

### **Les activités agritouristiques**

L'agritourisme ou plus communément appelé le « tourisme à la ferme » regroupe différentes activités touristiques telles que l'hébergement (gîte rural, camping à la ferme, salle de réception etc.), la restauration (ferme gourmande, table d'hôtes...), ainsi que tout un ensemble d'activités de loisirs (fermes pédagogiques, activités récréatives, visite d'exploitation...).

Par l'hébergement et les activités de loisirs, les agriculteurs mettent en valeur leur patrimoine foncier et leur situation géographique. Aujourd'hui, plusieurs exploitations se sont tournées vers l'accueil à la ferme :

- ✚ 1 exploitation avec une salle de réception à Mouchy le Chatel,
- ✚ des exploitations avec des gîtes à Fresnoy en Thelle, Boran sur Oise et Morangles,
- ✚ 1 exploitation avec des chambres d'hôtes à Fresnoy en Thelle.

Les gîtes et chambres d'hôtes existants et projetés dans un arc de cercle allant de Belle Eglise à Boran sur Oise sont localisés au sud du territoire.

6 exploitants nous ont fait connaître leur volonté de développer l'activité d'accueil à la ferme avec des projets divers :

- ✚ étape randonnée chevaux (La Chapelle Saint Pierre),
- ✚ activité randonnée avec location de vélos (Saint Félix),
- ✚ camping à la ferme avec logements insolites (Crouy en Thelle),
- ✚ création de gîtes (Belle Eglise, Boran sur Oise),
- ✚ ouverture de chambres d'hôtes (Boran sur Oise).

Le développement de ces activités s'explique en partie par la proximité de la région parisienne et de sites tels que la vallée du Thérain, la forêt de Chantilly, etc.

### La production d'énergie renouvelable

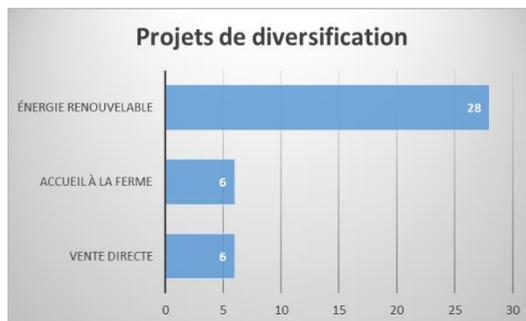
De nombreuses autres activités de diversification sont réalisées dans les exploitations agricoles parmi lesquelles la production d'énergie renouvelable. Les exploitations agricoles disposent de nombreux atouts pour la production de ce type d'énergie : la toiture de bâtiments agricoles pour l'installation de panneaux photovoltaïques, des surfaces au sol pour des éoliennes, ou même les déchets organiques provenant des effluents d'élevages ainsi que les résidus des cultures pour la production de biogaz. 3 exploitants ont développé des projets dans ce sens sur le territoire (photovoltaïque, tourteaux et huile de colza et plaquettes de bois).



Ce chiffre tendra à augmenter dans les années à venir puisqu'on recense 25 exploitations visant une voire plusieurs formes de ce type de diversification.

Ainsi, on a recensé les projets suivants :

- 13 exploitants réfléchissent à investir dans des méthaniseurs. Dans la majorité des cas, il s'agit de projets collectifs menés par l'UCAC ou encore les Carrières Chouvet. 2 projets individuels ont également été recensés ;
- 10 exploitants souhaiteraient installer des panneaux photovoltaïques sur leurs bâtiments, voire créer un bâtiment dédié au photovoltaïque ;
- 2 réfléchissent à un projet éolien ;
- 2 souhaitent cultiver du miscanthus à la fois comme alimentation de chauffage et paillage horticole ;
- 1 exploitant projette également de mettre en place du Taillis à Très Courte Rotation (TTCR) en plantant des saules en vue de produire des copeaux de bois pour la filière bois énergie de l'UCAC.



Le développement du photovoltaïque demeure encore très dépendant de la variabilité des prix du marché des énergies.

#### Profil des exploitants tournés vers la diversification

Ces activités de diversification font appel essentiellement à des actifs familiaux. Le travail à façon semble exclusivement réalisé par des hommes alors que les femmes sont fort représentées dans les activités liées à l'agritourisme.

Les agriculteurs pratiquant une activité de diversification sont d'une manière générale plus jeunes. Ils se situent pour  $\frac{3}{4}$  d'entre eux, dans la tranche des 30 à 50 ans.

Les activités de diversification (agro-tourisme et vente directe) ont plutôt tendance à se développer dans les exploitations agricoles dites « familiales », exploitations où au moins un actif familial travaille à plus d'un mi-temps sur l'exploitation. L'installation d'un enfant sur l'exploitation se traduit, dans bien des cas analysés, par un développement de l'activité de diversification présente (augmentation du nombre de serres, augmentation de la capacité d'accueil) voire par la création de cette activité (maraichage avec vente directe, activité de réception, chambre d'hôtes, etc.).

Le territoire Thelloise représente un panel de ce que sont les activités para agricoles. 33 exploitations sont concernées par au moins un projet de diversification. Si certains ne semblent qu'à l'état de réflexion, d'autres semblent pouvoir aboutir à court terme.

#### 1.3.3 Une agriculture dynamique

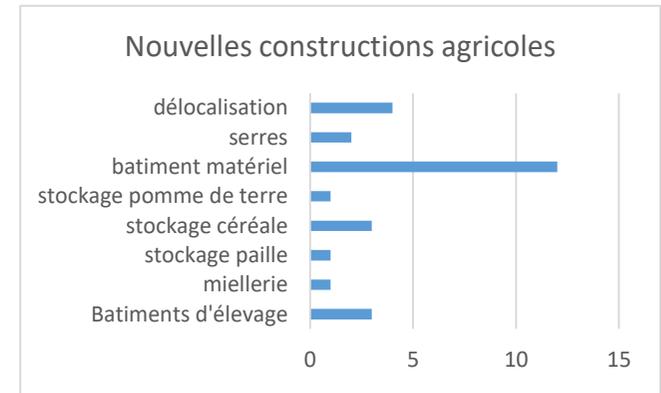
Les différents projets cités ci-dessus sont à eux seuls un témoignage de ce dynamisme. Face aux problématiques rencontrées, qu'elles soient d'ordre économique, structurelle ou environnementale, la position d'une partie des exploitants rencontrés semble être celle du repositionnement et de l'innovation.

Si les enquêtes ont permis de relever des projets para agricoles, elles ont mis également en lumière des projets de développement des structures d'exploitations existantes.

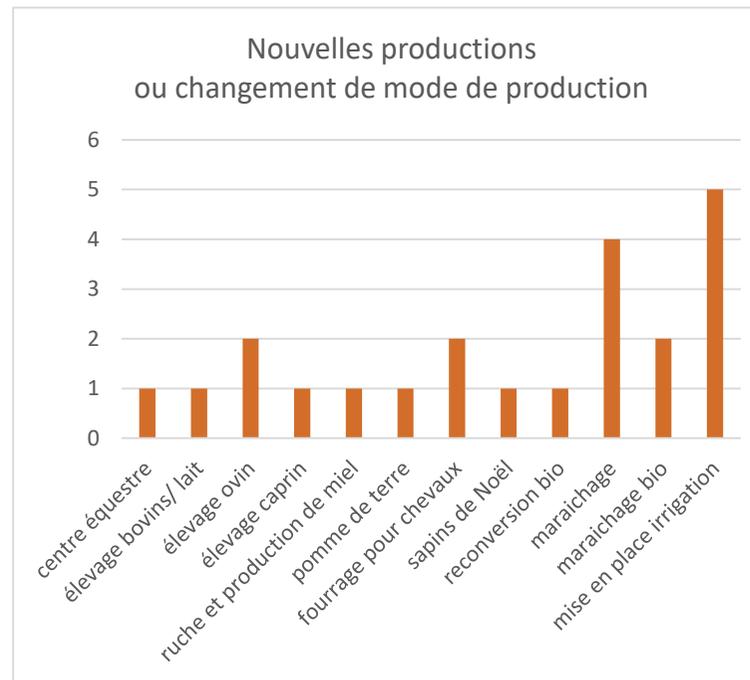


Exemple de système d'irrigation

On recense ainsi des projets de constructions de bâtiments pour 21 % des exploitants.



Bâtiment d'élevage ovin



Le dynamisme ressort également dans la volonté de développer de nouvelles productions pour s'adapter aux marchés ou à la protection de l'environnement.

## 1.4 La prise en compte des questions d'environnement

### 1.4.1 La protection de la ressource en eau

**En ce domaine la législation et la réglementation ont beaucoup évolué depuis ces dernières années.**

Concernant les nitrates, avec le programme d'actions zones vulnérables et la mise aux normes des bâtiments d'élevage, la loi sur l'eau et la législation des installations classées, les exploitants ont été contraints de modifier leurs pratiques mais les résultats ne seront sans doute vraiment visibles que dans quelques années encore.

**De nouveaux territoires ouverts aux Mesures Agri-Environnementales (MAE)**

Concernant les produits phytosanitaires, là aussi la réglementation s'est durcie et continue à se durcir.

Parallèlement à cela, certains territoires ont été ouverts à la mise en place de mesures environnementales pour accompagner et aider les agriculteurs afin de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires notamment. En contractuant une MAE, l'exploitant peut s'engager à réduire son indice de fréquence de traitement de 30 à 50%.

**Des mesures sont engagées sur des Bassins d'Alimentation de Captage (BAC)**

Le territoire est tout particulièrement exposé à l'enjeu eau. Ces dernières années des mesures complémentaires ont été mises en place sur certains bassins d'alimentation de captage pour lutter contre les pollutions diffuses à travers des programmes d'actions dans le cadre de la mise en œuvre des zones soumises à contraintes environnementales. A cette fin les territoires se sont ouverts à la mise en place de MAE, il s'agit :

#### **Des BAC de Puiseux le Hauberge et Dieudonné**

Ces BAC ont respectivement pour opérateur le SIAP du Plateau du Thelle (BAC de Puiseux le Hauberge) et le SIAEP d'Uilly Saint Georges (BAC de Dieudonné).



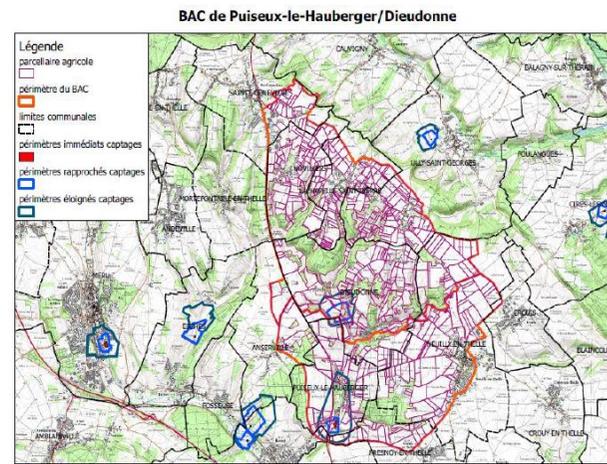
Extrait cartélie – source DDT Oise

Ces deux BAC couvrent une surface totale de 4 331 ha dont 2 974 ha de surfaces agricoles utiles et concernent 10 communes du territoire de la Communauté de communes sont incluses dans ces BAC. 55 agriculteurs exploitent dans ces deux BAC.

La problématique rencontrée sur ces deux BAC concerne des taux de nitrates relativement élevés (42 mg/l), ainsi que l'atrazine qui, sur Dieudonné, avait atteint le seuil maximum de 0.1µg/l. On observe le même problème concernant le déséthylatrazine qui sur Puisieux le Hauberger atteint 0.151 µg/l en 2016.

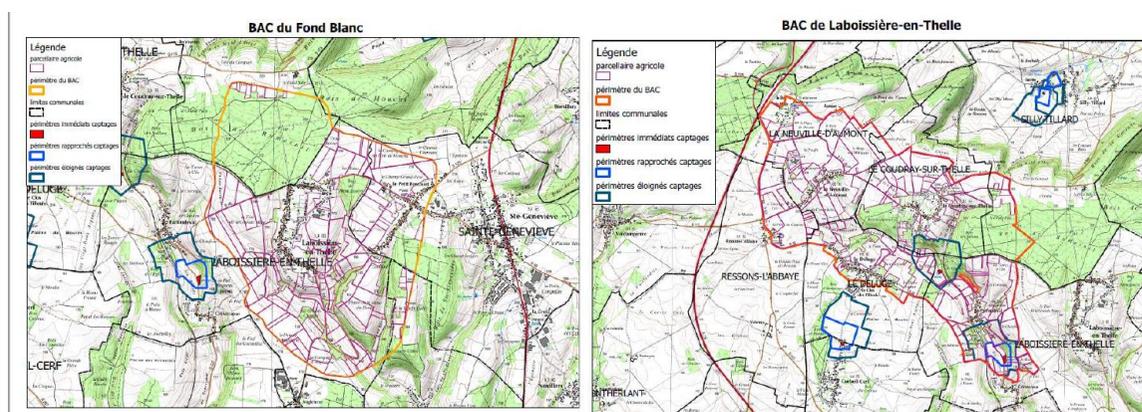
Pour lutter contre ces pollutions diffuses, un programme d'actions a été arrêté par le Préfet de l'Oise en 2014 et dès 2013 la Chambre d'agriculture de l'Oise a initié la démarche « Innovagr'eau » pour mobiliser les agriculteurs sur les actions très concrètes à mettre en place (formations, tours de plaine, démonstrations, visites, infoculture). Un suivi individuel est prévu pour mettre en place un plan d'actions que 16 agriculteurs ont accepté de souscrire, ce qui correspond à une surface totale de 2 337 ha dont 1 224 ha compris dans les BAC.

Ces territoires sont ouverts aux Mesures agri-environnementales depuis 2013, 13% de la SAU du BAC sont concernés. **Parmi les agriculteurs qui ont été enquêtés, 9 ont répondu qu'ils avaient souscrit une MAEc.**



### 📍 Du BAC du Fond Blanc et de Laboissière-en-Thelle

Une démarche analogue a été engagée sur ces deux BAC avec l'ouverture de ces territoires à des MAEC. Les communes concernées sont Laboissière-en-Thelle et Le Coudray-sur-Thelle ainsi que sur les champs captants de Boran-sur-Oise et Précý-sur-Oise.



*Champs captants de Boran-sur-Oise et Précý-sur-Oise*

Un **Groupe d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE)** s'est constitué il y a quelques années en vue de protéger la ressource en eau. 6 agriculteurs du territoire sont membres de ce GIEE. Il s'agit d'une démarche volontaire ayant pour finalité d'accompagner les exploitants pour :

- Prévenir les pollutions ponctuelles
- Limiter les risques de pollution diffuse de produits phytosanitaires
- Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires
- Optimiser l'utilisation des fertilisants
- Diversifier les productions et les activités
- Suivre l'évolution des pratiques et évaluer son impact économique et environnemental

A cette fin, le GIEE a engagé la mise aux normes des corps de ferme, le contrat azote, le développement des couverts végétaux, des formations bas volume... Au niveau des actions territoriales, une démarche a été engagée sur le développement de la filière foin, la biomasse-énergie, l'agriculture de conservation et le recyclage du compost...

## 1.4.2 La gestion quantitative de la ressource en eau

### 1.4.2.1 L'irrigation

L'irrigation est peu pratiquée sur ce territoire. Nous avons recensé 6 irrigants lors de l'enquête. Toutefois, la tendance observée au niveau départemental est au développement de cette pratique. L'irrigation est liée aux modes de cultures et à l'évolution du climat. 4 exploitants projettent de mettre en place l'irrigation sur leur exploitation, et il est probable que de nouvelles demandes émergent à terme sur le territoire.

### 1.4.2.2 L'érosion, les ruissellements et coulées de boue

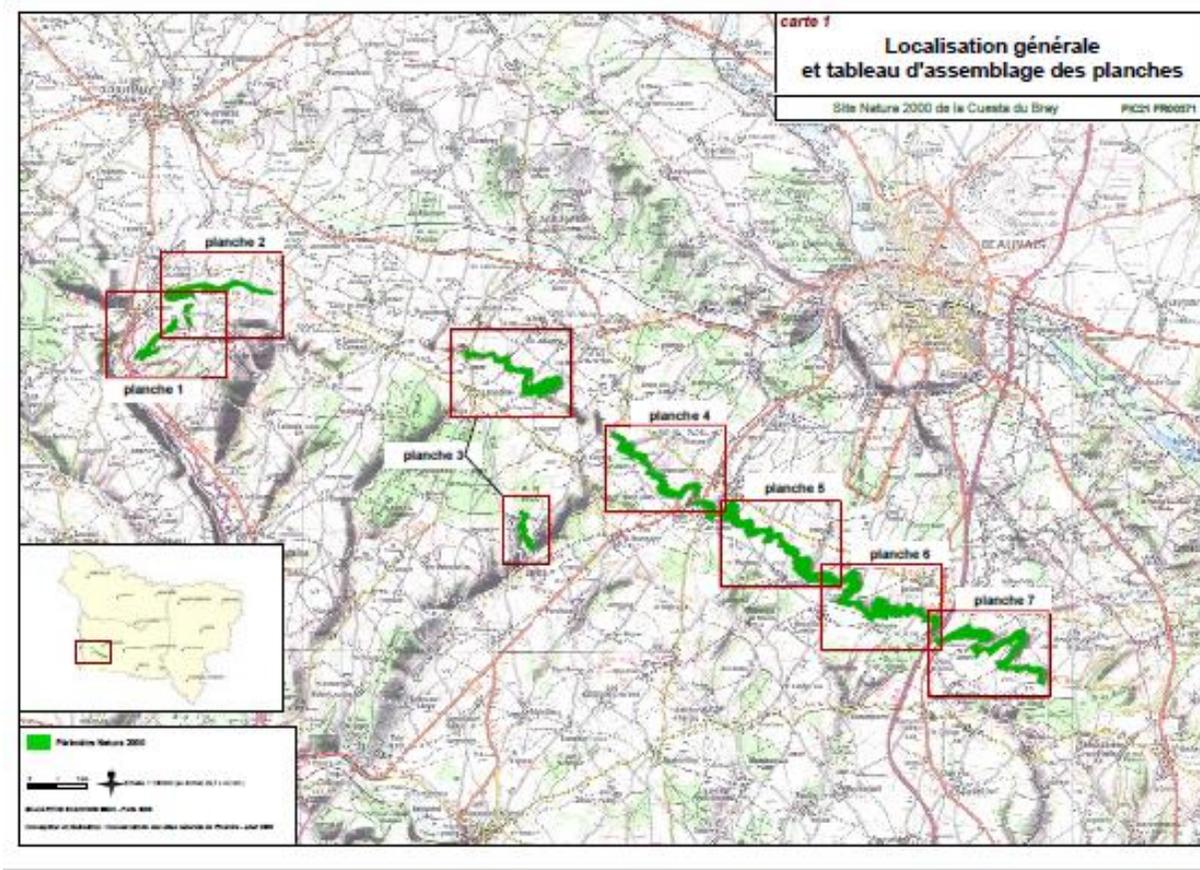
Certaines communes du territoire sont exposées à des risques d'érosion, de ruissellement et coulées de boue. Des études ont été engagées à la demande de certaines communes : Sainte Geneviève, Montreuil sur Thérain ... L'objectif de ces études est d'identifier le facteur risque et d'y remédier par l'évolution des pratiques agricoles et des aménagements hydrauliques qui visent à préserver les sols et protéger les populations exposées à ce type de risque.

## 1.4.3 La protection de la biodiversité

### 1.4.3.1 Des milieux naturels consacrés par le site Natura 2000 de la Cuesta du Bray

#### 1.4.3.1.1 Le territoire concerné

Le territoire de la Communauté de communes Thelloise est traversé par le site Natura 2000 de la Cuesta du Bray. Seules les communes de Saint-Sulpice, Hodenc-l'Evêque, Silly-Tillard et Le Coudray-sur-Thelle sont concernées.



*Le site Natura 2000 traversant le territoire de Thelloise*



La Cuesta du Bray est une côte abrupte qui délimite, au sud, la dépression brayonne. Elle surplombe d'une centaine de mètres la région bocagère du Pays de Bray. La majeure partie de la cuesta est boisée, les conditions naturelles rendant difficile l'exploitation agricole. Toutefois, certaines parties de la cuesta ont été défrichées, pour devenir notamment des parcours à moutons. Ce défrichement et cette exploitation ont donné naissance à des "larris", pelouses sèches sur coteaux calcaires.

"Pelouses sèches" est le nom donné aux paysages herbeux qui se découvrent çà et là sur les flancs de la Cuesta. Le long de la Cuesta du Bray, subsistent quelques lambeaux de pelouses sèches. Siège d'une biodiversité remarquable et témoin de l'histoire des hommes, il convient de veiller à leur conservation et à leur maintien dans l'histoire et la vie locale. Plusieurs communes ont déjà commencé à œuvrer en faveur de ces espaces dans le cadre de la politique départementale des espaces naturels sensibles du Conseil Départemental.



#### 1.4.3.1.2 Les mesures qui peuvent être souscrites

Les agriculteurs qui exploitent des parcelles sur l'une des 4 communes traversées par le site Natura 2000 peuvent souscrire des MAE biodiversité. Nous n'avons pas recensé d'agriculteurs engagés pour le moment sur ces communes. En agriculture, elles concernent la restauration et l'entretien des pelouses sèches : fauche, pâturage extensif des ovins...

#### 1.4.3.2 Biodiversité et milieux agricoles

##### 1.4.3.2.1 Etat des surfaces à vocation écologique

Avec la conditionnalité des aides de la Politique Agricole Commune (PAC), les agriculteurs ont l'obligation de mettre en œuvre des mesures ayant pour objectif de protéger la biodiversité mais aussi les cours d'eau. Parmi les obligations, celles qui relèvent des SIE (Surfaces d'Intérêt Ecologique) se traduisent par le gel de terres agricoles. D'après l'étude menée par la région Hauts-de-France, ce sont 510 ha qui, en 2016, ont été déclarés en gel, soit 1,6%, de la surface déclarée au RPG.

Nous pourrions également y adjoindre les surfaces herbagères qui contribuent également à la préservation de la biodiversité et des milieux. Ces surfaces représentaient en 2016, 3,2% des surfaces déclarées.

**Au total c'est donc près de 5% des surfaces agricoles déclarées qui contribuent à préserver les milieux.**

##### 1.4.3.2.2 MAEc « BAC » et « Territoire et biodiversité »

Comme évoqué précédemment, le territoire est ouvert aux MAEc sur plusieurs BAC. Ces mesures peuvent également concerner la création et l'entretien de bandes ou parcelles enherbées et l'entretien des haies, l'amélioration d'un couvert déclaré en gel... Ces mesures contribuent à préserver également les milieux.

Par ailleurs, le territoire est en partie ouvert aux MAEc « Territoire et biodiversité » qui concernent la Cuesta du Pays de Bray et touchent les communes de Saint-Sulpice, Hodenc-l'Évêque, Silly-Tillard, Le Coudray-sur-Thelle. Ces mesures permettent aux agriculteurs de bénéficier d'une compensation financière pour la mise en place de services environnementaux, favorables aux espèces faunistiques et floristiques et aux habitats. Les cahiers des charges définissent des techniques de gestion respectueuses de l'environnement sur les prairies, les éléments fixes du paysage...

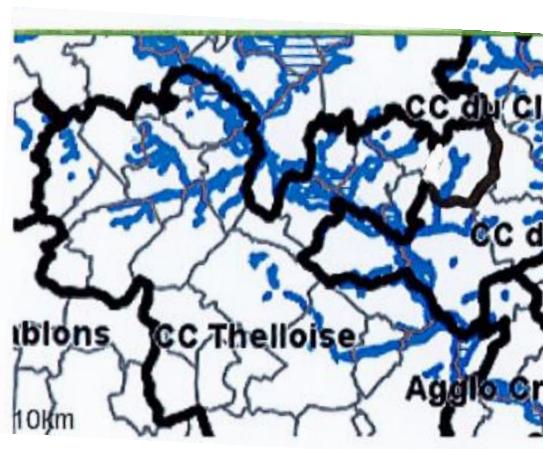
**Au total c'est une dizaine d'agriculteurs sur la centaine enquêtée qui ont contractualisé des MAEc.**



Pâturage à Silly Tillard

#### 1.4.4 Les milieux humides

L'extrait ci-joint pris sur Cartélie, permet de visualiser les zones potentiellement humides sur le territoire de la Communauté de communes Thelloise.



Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « *terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

Ces zones potentiellement humides sont relativement nombreuses sur le territoire et doivent être prises en compte à l'occasion des projets dans le cadre de l'application de la loi sur l'eau. Elles peuvent conditionner l'exercice de toutes activités humaines qui sont soumises à la doctrine « Eviter, Réduire, Compenser ». Ces zones humides doivent également être prises en compte dans le cadre des activités et projets agricoles.

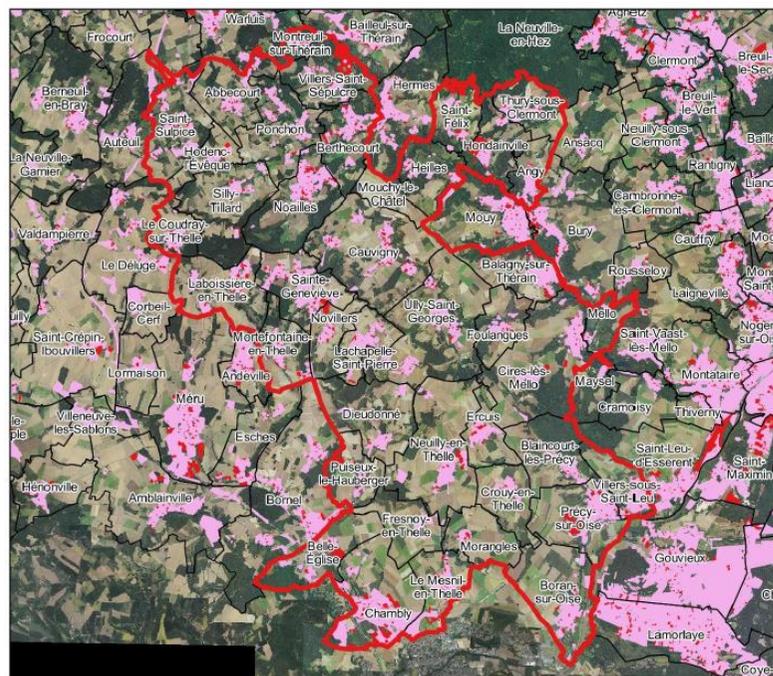
## 1.5 Les problèmes rencontrés par les exploitants agricoles

### 1.5.1 La consommation d'espace agricole

La consommation d'espace sur le territoire Thelloise est comme nous avons pu le voir dans le paragraphe 1.2.2.3 comme une réelle problématique pour la majorité des exploitants du Territoire qui se voit privée ainsi d'une partie de leur outil de travail. A la question « *quel est votre ressenti face à l'urbanisation (habitat, économie et équipement) ?* », les avis sont

partagés entre les personnes fortement impactées, celles peu ou pas concernées. Pour les exploitants développant la vente directe et les services, l'urbanisation étant liée à l'arrivée de nouveaux consommateurs/clients semble un atout nécessaire.

Si les exploitants comprennent la nécessité pour une ville ou un village de se développer, ils sont moins compréhensifs face à certains projets très consommateurs d'espace (zone d'activité économique, création de nouvelles surfaces de vente sur un territoire où la concurrence est déjà forte, plateforme logistique, etc.). La consommation se doit d'être justifiée et en priorité en privilégiant le renouvellement urbain.



Unités foncières mobilisées

- en 2002
- depuis 2002

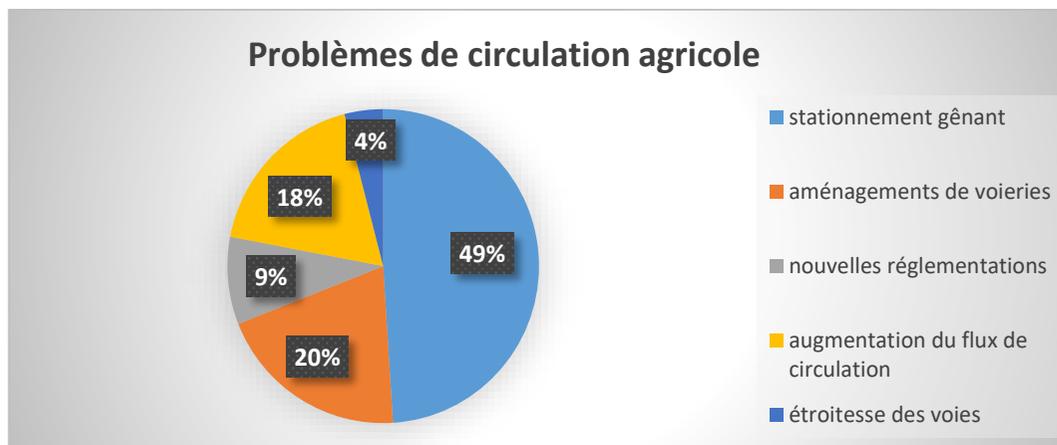
Source : IGN pour le fond et fichiers fonciers 2016 pour le parcellaire

### 1.5.2 Des difficultés de déplacement et de circulation

63 % des personnes enquêtées témoignent de problèmes de circulation avec des engins agricoles dans certaines communes.

Ces problématiques de circulation semblent liées à différents facteurs :

- aménagement des voiries (ralentisseurs, haricots, etc.) ;
- stationnements gênants ;
- heures de pointes ;
- chemins non entretenus.



Les points noirs de circulation sont identifiés sur la cartographie (annexe 7 - pièce 2/2).

Aux facteurs cités ci-dessus, s'ajoute le gabarit de certains engins agricoles qui devient incompatible avec l'étroitesse de certaines voiries et des anciennes constructions existantes édifiées à l'alignement. C'est un état de fait où les exploitants sont conscients de l'impossibilité technique.

**Concilier aménagement de voirie et circulation agricole pour la sécurité de tous les usagers**



Pensez à associer tous les acteurs concernés dans votre démarche d'aménagement de voirie, y compris le monde agricole, pour avoir un projet qui réponde à vos attentes et qui soit accepté par la population.



Il y a, à l'inverse, davantage d'incompréhension sur des aménagements réalisés sans concertation préalable avec les usagers agricoles complexifiant ainsi leurs déplacements. Une plaquette « *Concilier aménagement de voirie et circulation agricole pour la sécurité de tous les usagers* » a été réalisée par différents organismes de l'Oise : la Préfecture, le Conseil Départemental, l'ADTO, l'Union des Maires, la FDSEA, les Jeunes Agriculteurs et la Chambre d'Agriculture, afin de prendre en considération la circulation agricole dans les aménagements de voiries.

Cette plaquette est disponible en téléchargement sur le site internet Chambres d'agriculture Hauts-de-France.

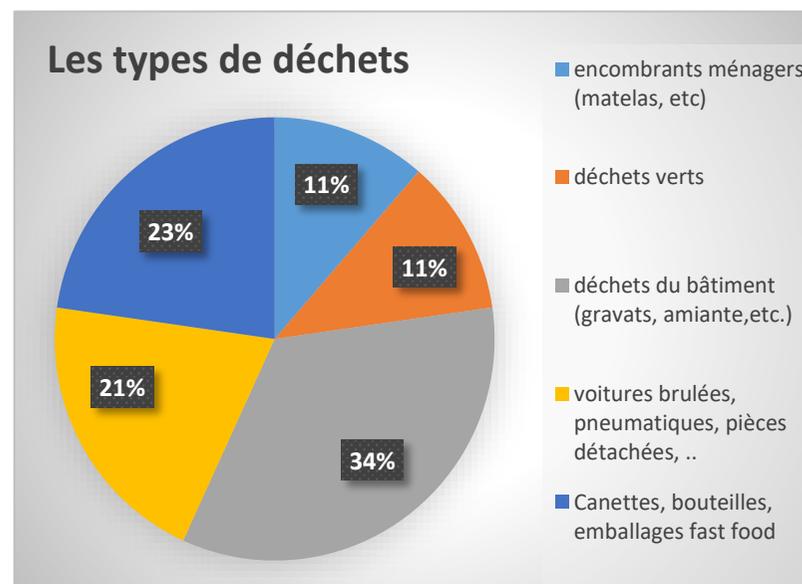
La circulation sur les chemins peut également s'avérer problématique. En effet, 52% des exploitants interrogés ont exprimé ce problème. Les principales raisons évoquées sont l'absence d'entretien, notamment d'élagage (communes ou particuliers), l'interdiction d'accès à certains chemins (sens interdit), la réglementation de leur usage (barrière avec clés), ou la privatisation de chemin par la communauté des gens du voyage.

A l'inverse, quelques exploitants ont relevé que, dans certaines communes, les chemins sont bien entretenus. Cet entretien est souvent réalisé par l'association foncière de la commune qui subventionne ces travaux. Sur la commune d'Ansaq, un chemin a été aménagé avec l'aide de la commune pour permettre le passage des camions de betteraves. Un chantier mené de manière concerté qui s'avère bénéfique pour les exploitants concernés et les riverains.

### 1.5.3 Des nuisances péri-urbaines

#### La problématique déchets

71% des exploitants se plaignent que les parcelles et les plates-formes présentes dans les champs font l'objet d'accumulation de nombreux dépôts sauvages de débris en tout genre (sacs poubelles, gravats, literie, voitures brûlées, etc.) source de pollution visuelle et environnementale. Ce problème est majeur et semble grandissant sur le territoire (voir annexe 7 - pièce 2/2).





Les dépôts illégaux de déchets ménagers et déchets verts sont souvent présents à proximité des déchetteries.

Cela s'explique en partie par rapport aux jours et horaires d'ouverture de ces dernières. Certains administrés trouvant la déchetterie fermée préfèrent laisser leurs déchets dans les chemins ou champs voisins.

L'accès payant et réglementé pour les dépôts de certains professionnels, notamment du bâtiment, explique également une partie de ces dépôts.

Les exploitants concernés par cette problématique passent régulièrement leur temps à nettoyer leurs parcelles et regrettent que les déchets ainsi ramenés en déchetterie se voient refusés faute de tri.

Des panneaux interdisant ces dépôts sauvages ont été installés par la collectivité sur certains sites afin de tenter de lutter contre ce phénomène.

#### **Des champs comme terrain de jeux**

Il est signalé un certain incivisme de la part des usagers de quads, motos voire promeneurs qui n'hésitent pas à traverser des champs cultivés.

Il a même été constaté des traversées de champs en voiture, ou des voitures stationnées dans les champs pour y pratiquer le braconnage.

#### **Les conflits de voisinage**

Certains problèmes de voisinage ont été signalés, essentiellement lors des travaux agricoles (moisson, traitements, etc.) lorsque les parcelles cultivées sont proches du bâti, ou de par la proximité d'activité d'élevage (bruits, odeurs, mouches, etc.).

19% des exploitants ont fait part de leur inquiétude quant à la réaction de la population lors des traitements des produits phytosanitaires dans les champs. Certains sont filmés ou pris en photos, d'autres sont insultés. Les agriculteurs le vivent mal.

**Suite du diagnostic en pièce 2/2 (Enjeux et évolution de l'agriculture du territoire).**



**Diagnostic agricole du territoire Thelloise**

***Pièce 2/2 (suite)***

Janv. 2022

ABBECOURT  
BELLE-ÉGLISE  
CALVIGNY  
DIEUDONNÉ  
HEILLES  
LE COUDRAY-SUR-THELLE  
MORANGLES  
NOAILLES  
PUISEUX-LE-HAUBERGER  
SILLY-TILLARD  
VILLERS-SOUS-SAINT-LEU

ANGY  
BERTHECOURT  
CHAMBLY  
ERCUIS  
HODENC-L'ÉVÊQUE  
LE MESNIL-EN-THELLE  
MORTEFONTAINE-EN-THELLE  
NOVILLERS-LES-CAILLOUX  
SAINT-FÉLIX  
THURY-SOUS-CLERMONT

ANSACQ  
BLAINCOURT-LÈS-PRÉCY  
CIRES-LÈS-MELLO  
FOULANGUES  
HONDAINVILLE  
MELLO  
MOUCHY-LE-CHÂTEL  
PONCHON  
SAINT-SULPICE  
ULLY-SAINT-GEORGES

BALAGNY-SUR-THÉRAIN  
BORAN-SUR-OISE  
CROLY-EN-THELLE  
FRESNOY-EN-THELLE  
LACHAPELLE-SAINT-PIERRE  
MONTREUIL-SUR-THÉRAIN  
NEUILLY-EN-THELLE  
PRÉCY-SUR-OISE  
SAINTE-GENEVIÈVE  
VILLERS-SAINT-SÉPULCRE



Réalisé par la Chambre d'agriculture service Territoires et Environnement